



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 11 mars 2025

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

OBJET :

DE-CDE-25-03-1-8) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VINCENNES POUR LE FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mardi 04 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. LEBEAU, M. GOURBESVILLE, Mme VIRENQUE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT, Mme SÉGURET, M. DOMINGUEZ, Mme ODDON, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme BARRIERE, Mme GRETILLAT .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2025 ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles de participer au financement du renouvellement du parc informatique des écoles, porté par la Ville ;

Considérant la nécessité d'attribuer à la ville de Vincennes le montant correspondant ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 143 000 € à la ville de Vincennes pour financer le renouvellement du parc informatique des écoles.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT
Présidente

Signé